

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR21.35PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'étude de CHF 215'000.- pour les études de  
projet d'une nouvelle passerelle de mobilité douce franchissant la  
Thièle au droit de la ruelle Vautier, en remplacement de la passerelle  
existante et attenante à l'ouvrage ferroviaire TRAVYS**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 novembre 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Apolline CARRARD, Nicolas DURUSSEL, Loann GAILLARD, Martin LOOS, Pierre-André MICHOUUD et du soussigné, désigné président. Monsieur Mergim DIBRANI excusé devait être remplacé par Madame Claire-Lise DETREY excusée à son tour au dernier moment.

La délégation municipale était composée de Mme Brenda TUOSTO, Municipale, Mme Vesna STANKOVIC, Déléguée à la mobilité et M. Quentin PELLAUX, Ingénieur en transports. Nous les remercions pour la présentation du projet et les réponses apportées aux questions de la Commission.

***Introduction :***

La passerelle piétonne fixée à l'ouvrage ferroviaire Travys, franchissant la Thièle, arrive en fin de vie. Cette passerelle construite dans les années 1930 permet la circulation des piétons et des cyclistes. Suite à plusieurs relevés d'état réalisés par des bureaux spécialisés, l'ouvrage est considéré comme défectueux, fortement corrodé et, pour des raisons de sécurité structurale, doit être fermé à la circulation à brève échéance (été 2023). Passé cette date, Travys SA n'entend plus assumer la responsabilité civile liée à cet ouvrage. Le présent préavis demande un crédit d'étude de CHF 215'000.- pour les études de projet d'une nouvelle passerelle.

***Nouvelle passerelle :***

L'Office Fédéral des Transports est opposé à la reconstruction d'un ouvrage public accroché à un ouvrage ferroviaire. Dès lors, un nouvel ouvrage, indépendant, perpendiculaire à la rivière, permettant un franchissement plus court de la Thièle, est envisagé. Le tracé reliera le parking de l'ancien poids public, au Quai de la Thièle, au droit de la ruelle Vautier. Ce tracé offrira ainsi un accès à la rue des Cygnes, et permettra une connexion directe au pôle commercial Vautier-Neuchâtel, sans rampes ni escaliers. Le gabarit de circulation sur la rue de l'Ancienne-Douane sera maintenu et le projet n'impactera pas le déploiement du futur quartier Front-Gare.

Si la forme de l'ouvrage n'est pas arrêtée, sa largeur est fixée à 5.00 m pour assurer une bonne cohabitation entre les usagers. Il est pris note qu'une attention particulière sera apportée à la conception architecturale de l'ouvrage.

Un commissaire estime que cette passerelle n'est que peu utilisée, et qu'en l'absence de comptage prouvant son utilité, elle n'est pas nécessaire. Cette constatation n'est pas du tout partagée par une majorité de la commission et par la Municipalité. D'autre part, cette passerelle est située sur un axe structurant est-ouest de mobilité douce prévu dans le projet d'agglomération et promise à une augmentation du trafic doux.

L'accès côté Quai de la Thièle inquiète la commission : si la connexion avec cette rue et la rue de Cygnes semble simple, l'accès vers le pôle Vautier-Neuchâtel-Orbe n'est pas décrit. La Municipalité précise qu'une vision cohérente de ces accès sera prochainement élaborée dans une étude d'ensemble de la zone Quai de la Thièle-Vautier-Neuchâtel-Orbe.

La commission regrette que la situation et la fonction de cette nouvelle passerelle ne soient pas intégrées dans une vue d'ensemble des ouvrages traversant la Thièle. En effet, si certains ponts sont récents (par exemple le pont Kiener), d'autres sont dans un état plus préoccupant (par exemple le pont de Gleyres) et devront être assainis ou remplacés à plus ou moins brève échéance. Une réflexion globale, aurait permis d'évaluer la position et l'utilisation de cette nouvelle passerelle dans la perspective de travaux futurs sur d'autres ouvrages de franchissement de la Thièle.

#### **Coût :**

Le coût de l'ouvrage est estimé à CHF 1'800'000.- TTC, la déconstruction de l'ouvrage existant sera financée par Travys SA. Des subventions pour un montant de CHF 500'000.- devraient être obtenues. Ce préavis ne concerne que le crédit d'étude de CHF 215'000.-, le crédit d'ouvrage fera l'objet d'un préavis spécifique le moment venu.

Aux soucis de la commission concernant les subventions, la Municipalité répond que des confirmations écrites ont déjà été obtenues. D'autre part, cette passerelle n'était pas prévue explicitement dans le projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération, cependant une rocade avec un autre franchissement de la Thièle prévu dans le projet permet d'obtenir la subvention.

#### **Calendrier :**

Le planning proposé pour la réalisation de cet ouvrage est ambitieux, espérant une mise en service en automne 2023.

L'ouvrage n'étant plus lié à une longue procédure ferroviaire, étant désormais indépendant des ponts existants, il est noté que la procédure d'autorisation en sera facilitée. Ainsi le délai a déjà été raccourci en conséquence.

La commission s'étonne de l'intransigeance de Travys SA, de ne plus vouloir assumer la responsabilité civile de cet ouvrage dans un délai si court (2 ans). La Municipalité informe que cela fait plus d'une année que cette information est connue, que des pré-études ont déjà été établies pour arriver à la proposition de ce préavis. Des négociations sont en cours pour prolonger ce délai jusqu'à la mise en service de la nouvelle passerelle.

Dans le but de gagner du temps sur le planning envisagé, la commission propose à la Municipalité d'organiser les appels d'offres aux entreprises déjà pendant les enquêtes publiques, et autres adoptions par le Conseil Communal et le Canton, afin d'être prêts pour débiter la réalisation une fois les autorisations obtenues. Cette pratique nécessitera vraisemblablement quelques ajustements avant adjudication suite aux remarques

accompagnant les autorisations et une adjudication sous-réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil Communal.

**Conclusions :**

La passerelle piétonne actuelle, fixée à l'ouvrage ferroviaire Travys, franchissant la Thièle, arrive en fin de vie. Un nouvel ouvrage, indépendant, reliera le parking de l'ancien poids public, au Quai de la Thièle, au droit de la ruelle Vautier. Il est pris note qu'une attention particulière sera apportée à la conception architecturale de l'ouvrage.

L'accès côté Quai de la Thièle inquiète la commission qui prend note que la Municipalité étudiera, prochainement, une vision cohérente de cet accès via une étude d'ensemble de la zone Quai de la Thièle-Vautier-Neuchâtel-Orbe.

La commission regrette que la situation et la fonction de cette nouvelle passerelle ne soient pas intégrées dans une vue d'ensemble des ouvrages traversant la Thièle. Une réflexion globale, aurait permis d'évaluer la position et l'utilisation de cette nouvelle passerelle dans la perspective de travaux futurs sur d'autres ouvrages de franchissement de la Thièle.

Dans le but de gagner du temps sur le planning envisagé, la commission propose à la Municipalité d'organiser les appels d'offres aux entreprises déjà pendant les validations du projet, afin d'être prêts pour débiter la réalisation une fois les autorisations obtenues.

En conclusion, c'est à une forte majorité (unanimité moins une abstention) que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 du préavis PR21.35PR tels que présentés par la Municipalité.

Philippe PAVID, rapporteur de la commission



Yverdon-les-Bains, le 19 novembre 2021